



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

A 13

Question écrite n° 42437

### Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le dossier de la réalisation de l'autoroute A 13 reliant Caen à Cherbourg. Les investissements de l'Etat pour les autoroutes de Normandie, et spécialement la A 13, qui après Caen, vers Cherbourg, connaissent un retard considérable mettant en péril les déplacements des particuliers et le transport de fret par les poids lourds. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour la réalisation de la portion d'autoroute Caen Cherbourg, ainsi que le montant de l'enveloppe financière et les programmes prévus à cet effet. Il lui demande aussi de lui préciser le calendrier de la réalisation de ce tronçon pour une véritable liaison autoroutière complète entre Caen et Cherbourg.

### Texte de la réponse

La route nationale 13 entre Caen et Cherbourg, longue de 111 kilomètres, figure au schéma directeur routier national approuvé le 1er avril 1992 dans la catégorie des liaisons assurant la continuité du réseau autoroutier (LACRA). Le parti d'aménagement à long terme est celui d'une autoroute sans péage. La mise aux normes autoroutières s'effectuera progressivement, suivant trois niveaux de priorité. Le premier niveau consiste en l'amélioration de la sécurité des usagers par la suppression des carrefours à niveau et des accès riverains, ainsi que la réalisation d'itinéraires de substitution. Le deuxième niveau correspond aux aménagements nécessaires à l'adoption du statut autoroutier, tels que la création de bandes d'arrêt d'urgence et la mise en place de centres d'entretien et d'intervention. Le troisième niveau consiste en des travaux de confort tels que la création d'échangeurs nouveaux, la réalisation d'aires annexes, l'élargissement de l'itinéraire de substitution existant et la mise en place d'une signalisation autoroutière. De plus, la desserte de Cherbourg et de son port sera assurée par la réalisation du contournement Est à deux fois deux voies. Le coût total des aménagements restant à réaliser est évalué entre 1 200 et 1 300 MF. Au cours du contrat de plan pour la période 2000-2006, 880 millions de francs seront consacrés à l'achèvement de la déviation de Bayeux, à la réalisation de travaux de sécurité dans le département de la Manche et le département du Calvados (carrefours situés à l'ouest de Bayeux avec les routes départementales 208, 125 et 198), ainsi qu'à l'achèvement du contournement Est par la mise à deux fois deux voies du barreau dit des Flamands, la réalisation de la déviation Est de Tournelville et la mise à deux fois deux voies de la RN.132 Est jusqu'à l'axe Nord-Sud. L'ensemble des procédures en cours devrait aboutir à une déclaration d'utilité publique en 2004 permettant de préparer l'inscription des opérations restantes au prochain contrat Etat-région.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Gatignol](#)

**Circonscription :** Manche (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42437

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé** : équipement et transports  
**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 février 2000, page 1253

**Réponse publiée le** : 14 août 2000, page 4860